

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

SIGA-Rissan



Version 2.2

Remplace la version du: 31.01.2020

Révisé le: 14.08.2020

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE*

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SIGA-Rissan

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Bande adhésive

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur

SIGA Cover AG

Rütmattstr. 7

CH-6017 Ruswil

Tel. + 41 (0)41 499 69 69

www.siga.swiss

Service chargé des renseignements: technique@siga.swiss

1.4 Numéro d'appel d'urgence: + 41 (0)41 499 69 69 pendant les heures de bureau.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS*

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n 1272/2008: néant

Pictogrammes de danger: néant

Mention d'avertissement: néant

Mentions de danger: néant

Informations complémentaires: EUH208: Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; masse réactionnelle constituée de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut provoquer des réactions allergiques. EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

En tant que produit, ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon le règlement CLP (CE) Nr. 1272/2008

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS*

3.1 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Film support avec adhésif sensible à la pression et maillage incorporé recouvert d'un papier de séparation siliconé.

Composants dangereux: néant

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS*

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

SIGA-Rissan



Version 2.2

Remplace la version du: 31.01.2020

Révisé le: 14.08.2020

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE*

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Par températures élevées, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

En cas d'incendie, porter le masque respiratoire indépendamment de l'air ambiant.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE*

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant. Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Enlever la bande collée, retirer l'adhésif à l'aide d'une spatule.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE*

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



SIGA-Rissan

Version 2.2

Remplace la version du: 31.01.2020

Révisé le: 14.08.2020

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Classe de stockage:

11/13 (TRGS510) Solides

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE*

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Utiliser une aspiration convenable.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Au travail, ne pas manger ni boire. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: Pas Nécessaire.

Bien aérer. Partout où c'est possible, cela devrait se faire par aspiration locale ou avec une bonne aération et ventilation.

Protection des mains: Pas Nécessaire.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Pas nécessaire.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES*

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

Forme:

Solide

Couleur:

Verte

Odeur:

Caractéristique

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

SIGA-Rissan



Version 2.2

Remplace la version du: 31.01.2020

Révisé le: 14.08.2020

Seuil olfactif: Non déterminé.
Valeur du pH: Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé.

Température d'inflammation

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion

Inférieure: Non déterminé..

Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité: Non déterminée.

Densité relative: Non déterminé.

Densité de vapeur: Non applicable.

Taux d'évaporation: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

L'eau: Insoluble.

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité

Dynamique: Non applicable.

Cinématique: Non applicable.

Teneur en solvants

Solvants organiques: 0,0 %

VOC (CE): 0,00 %

9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE*

10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES*

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

SIGA-Rissan



Version 2.2

Remplace la version du: 31.01.2020

Révisé le: 14.08.2020

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES*

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dérivabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes: Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION*

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux. De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Catalogue européen des déchets

20 01 28: peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT*

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, LATA

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, LATA

néant

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

SIGA-Rissan



Version 2.2

Remplace la version du: 31.01.2020

Révisé le: 14.08.2020

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, LATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, LATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II

De la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

«Règlement type» de l'ONU: "

néant

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION*

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant

Pictogrammes de danger: néant

Mention d'avertissement: néant

Mentions de danger: néant

Directive 2012/18/EU

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel..

Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**